

## Relevé des décisions

### **Ouverture des travaux**

En raison des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, la 37<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est tenue en visioconférence. La Conférence ministérielle adresse ses félicitations à la Tunisie, présidente en exercice de la CMF, et à l'OIF pour tous les efforts déployés pour l'organisation de cette session dans ce contexte.

À la suite des récents décès des anciens présidents de la République, MM. Jerry Rawlings (Ghana), Amadou Toumani Touré (Mali), Sidi Ould Cheikh Abdallahi (Mauritanie) et Mamadou Tandja (Niger), la Conférence ministérielle présente ses condoléances aux délégations de ces pays.

### **CMF-37/2020/D200 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 37<sup>e</sup> session de la CMF sont adoptés.

Le Bureau de la Conférence est composé comme suit :

- Président : Tunisie ;
- Vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- Rapporteur général : Tchad.

### **CMF-37/2020/D201 : Adoption du rapport de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

La Conférence ministérielle adopte le rapport de sa 36<sup>e</sup> session, tenue à Monaco les 30 et 31 octobre 2019.

### **CMF-37/2020/D202 : Débats et décisions sur le rapport de la Secrétaire générale sur les travaux du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)**

À la suite du rapport de la Secrétaire générale de la Francophonie, la Conférence salue les conclusions auxquelles la 112<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie, tenue les 4 et 5 novembre 2020, est parvenue ainsi que l'ensemble des travaux effectués par le CPF au cours de l'année 2020.

La Conférence ministérielle adresse ses vives félicitations à la Secrétaire générale pour le travail qu'elle mène et pour l'ensemble de ses initiatives visant à accroître la visibilité et l'influence de la Francophonie sur la scène internationale, notamment en favorisant les occasions de dialogue et de concertation entre les États et gouvernements membres dans les enceintes internationales, mais aussi via la consolidation du réseau diplomatique de l'OIF avec le renforcement du mandat politique des représentations extérieures. La Conférence ministérielle souligne la réactivité dont l'OIF a su faire preuve, dans les circonstances de la crise sanitaire de la Covid-19, pour assurer la continuité de ses activités et maintenir un haut niveau d'intervention, avec des initiatives ajustées pour soutenir les secteurs fragilisés ou menacés. Outre ses pensées attristées pour les nombreux décès dus à la pandémie à travers le monde, la Conférence ministérielle exprime ses inquiétudes quant aux répercussions économiques de la crise et aux menaces qu'elle fait peser sur le lien social. Elle accueille avec enthousiasme et accorde son appui au fonds *La Francophonie avec Elles*, lancé en juillet 2020 à l'initiative de la Secrétaire générale, lequel vise à financer des actions de terrain en

faveur de l'émancipation économique des femmes, notamment en Afrique, dans la Caraïbe et au Liban. Elle découvre les résultats du premier appel à projets transmis par la Secrétaire générale. Elle prend également connaissance avec intérêt des réponses déployées par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes pour face aux défis créés par la pandémie dans leurs domaines d'action respectifs.

Considérant qu'il constitue le meilleur atout pour affronter cette crise et plus généralement l'ensemble des enjeux mondiaux, la Conférence ministérielle plaide pour un multilatéralisme fort. Elle adopte la résolution sur *Le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid*, présentée par la présidence arménienne du Sommet. Elle insiste sur l'impérieux besoin de solidarité et de coopération internationale, s'agissant en particulier de l'accès universel à la vaccination contre la Covid-19 mais aussi en ce qui concerne la question de la dette extérieure des pays en développement.

S'agissant de la situation politique et sécuritaire dans l'espace francophone, la Conférence ministérielle condamne fermement les actes terroristes, qui touchent plusieurs pays de l'espace francophone, dont ceux de la région du Sahel, et exprime sa solidarité envers tous ceux qui en ont été victimes. Elle réitère la nécessité d'une action globale de la communauté internationale pour combattre le terrorisme. Elle salue, à cet égard, les avancées du projet Radio Jeunesse Sahel, initié par la Secrétaire générale, qui vise à promouvoir le vivre ensemble et une vision constructive de l'avenir dans cette région qui fait face à une forte menace terroriste.

La Conférence ministérielle fait part de sa préoccupation quant à la situation de certains États de l'espace francophone, notamment le Mali, Haïti, le Liban, ou encore l'Arménie confrontée au conflit dans le Haut-Karabagh. Également attentive aux processus électoraux dans l'espace francophone, elle forme le vœu que ces scrutins contribuent au renforcement de la démocratie et de la cohésion nationale dans les pays concernés. Elle exhorte les parties prenantes à privilégier en toute circonstance le dialogue ainsi que les mécanismes de règlement pacifique des crises et des différends et soutient les initiatives engagées par la Secrétaire générale en ce sens.

La Conférence ministérielle entérine les décisions prises par le Conseil permanent relatives à la suspension puis à la réintégration du Mali de la Francophonie, ainsi que celles mettant fin à la mise sous observation du Burundi et à la suspension de la coopération multilatérale francophone dont ce pays faisait l'objet respectivement depuis 2015 et 2016.

À l'occasion de la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000, la Conférence ministérielle réaffirme son attachement à ce texte fondateur consacré à la démocratie, aux droits et aux libertés et souligne la pertinence des engagements qui y sont inscrits ainsi que des dispositifs d'accompagnement et d'alerte précoce prévus au service de la paix, de la démocratie, de l'État de droit, des droits et des libertés.

### **CMF-37/2020/D203 : Présentation du 7<sup>e</sup> Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales**

En complément du 7<sup>e</sup> Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, la Conférence ministérielle a entendu le plaidoyer de la Secrétaire générale en faveur du respect du multilinguisme, notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 qui a vu la situation de la langue française et du multilinguisme se détériorer encore davantage.

La Conférence ministérielle se joint à son appel à la mobilisation et à la responsabilité particulière des États pour remplir leurs engagements concernant l'usage du français dans les instances régionales et internationales dont ils sont membres.

**CMF-37/2020/D204 : Orientations et gouvernance de la Francophonie**

La Conférence ministérielle a tenu une séance à huis clos réservée aux États et gouvernements membres de plein droit sur le thème *Orientations et gouvernance de la Francophonie*, à l'issue de laquelle elle :

- réaffirme son attachement au socle et à l'identité de la Francophonie, fondés sur le partage de la langue française et des valeurs de solidarité, de paix, de démocratie, d'État de droit, de diversité culturelle et linguistique, de développement durable ainsi que du principe d'égalité femmes-hommes ;
- réitère l'importance d'un recentrage des actions de la Francophonie sur ses priorités, sa valeur ajoutée et sa spécificité. À cet égard, elle accueille avec grand intérêt la proposition de la Secrétaire générale visant l'élaboration d'un document de référence et d'engagements concrets en faveur de la langue française ;
- encourage la poursuite de la réflexion, à travers le prisme de l'intérêt de l'Organisation, sur les modalités d'adhésion en vue de renforcer l'application des textes en vigueur et d'assurer le suivi des engagements attachés à l'appartenance à la Francophonie ;
- invite également à approfondir la réflexion sur les trois catégories de statut actuelles, leur pertinence et les évolutions possibles, notamment en termes de prérogatives pour les Observateurs ;
- renouvelle le mandat confié au CPF pour amender son règlement intérieur et adopter les amendements nécessaires au Règlement intérieur de la CMF ainsi qu'au Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets, dans une perspective de rationalisation des instances pour plus de subsidiarité, de dynamisme et d'échanges directs, s'agissant notamment de la durée de la cérémonie d'ouverture du Sommet ;
- renouvelle son invitation à la Secrétaire générale à mener une réflexion approfondie sur les Jeux de la Francophonie ainsi que le mandat donné au CPF pour amender les Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie ;
- donne mandat au CPF pour réviser et adopter les Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG).

**CMF-37/2020/D205 : Bilan des engagements du Sommet d'Erevan**

Le Conseil permanent a pris connaissance de la poursuite de l'exercice de suivi des engagements inscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan.

La présidence arménienne invite les États et gouvernements ainsi que les acteurs de la Charte à continuer à communiquer leurs propres initiatives, en vue du bilan qui sera présenté lors de la 38<sup>e</sup> session de la CMF, à Djerba en 2021.

**CMF-37/2020/D206 : Préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Djerba 2021)**

La Conférence ministérielle a visionné un film de présentation et pris connaissance du logo du Sommet ainsi que des informations sur les préparatifs du XVIII<sup>e</sup> Sommet, qui sera consacré au thème *Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone*.

La Conférence ministérielle prend note en particulier :

- de la date du Sommet : les 20 et 21 novembre 2021 ;
- de la tenue d'un Forum économique en amont du Sommet, dont la date reste à fixer.

La Conférence ministérielle remercie la Tunisie pour ces informations et l'assure de son plein soutien pour le succès de ce XVIII<sup>e</sup> Sommet, qui demeure le point d'orgue du cinquantenaire de la Francophonie.

**CMF-37/2020/D207 : Stratégie économique pour la Francophonie**

La Conférence ministérielle adopte la Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025, intitulée *Pour une prospérité durable au sein d'une Francophonie résiliente, solidaire, inclusive et innovante*.

La Conférence ministérielle apprécie que la nouvelle Stratégie soit centrée sur les résultats et l'impact concret de ses actions sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, et mette particulièrement en avant le renforcement des relations commerciales et des investissements au sein de l'espace francophone, le soutien à l'entrepreneuriat en favorisant l'accès au financement pour les jeunes entreprises en croissance et le développement de l'économie numérique. Cette Stratégie se veut en outre un cadre d'intervention concret pour contribuer à la résilience du monde francophone après la crise globale causée par la Covid-19.

**CMF-37/2020/D208 : Coopération multilatérale francophone et questions administratives et financières**

La Conférence ministérielle a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a présenté les principaux projets mis en œuvre depuis la CMF de Monaco, le budget rectifié et la programmation de l'OIF pour l'année 2021, ainsi que les avancées de la transformation de l'Organisation, et relevé que toute son action s'inscrit dans le fil rouge pertinence-influence-cohérence, et poursuit deux objectifs complémentaires :

- moderniser et transformer les textes, les méthodes et les pratiques de l'Organisation en faveur d'une culture de la rigueur, du résultat et de la transparence ;
- recentrer la coopération autour de projets phares plus structurants permettant de répondre aux priorités stratégiques de l'OIF et de contribuer aux Objectifs de développement durable.

S'agissant de l'exercice budgétaire précédent, la Secrétaire générale souligne avec satisfaction que le résultat comptable enregistré en 2019 présente un excédent de 2,4 millions euros après deux années consécutivement déficitaires à hauteur de 6,8 millions euros.

Forte de ces résultats et de ces avancées, et tout en étant consciente de la dégradation de la situation économique internationale engendrée par les effets de la crise sanitaire, la Secrétaire générale appelle les États et gouvernements à remplir leurs obligations financières vis-à-vis de l'OIF et à verser des contributions statutaires, volontaires ainsi qu'exceptionnelles afin de doter l'Organisation des moyens suffisants pour atteindre les objectifs fixés et lui permettre de répondre aux besoins des populations de l'espace francophone.

La Conférence ministérielle exprime son plein appui à la vision et à la culture du changement mises en œuvre par la Secrétaire générale en vue d'un fonctionnement plus efficace et efficient de l'Organisation. Elle salue les avancées des sept chantiers de transformation identifiés dans le suivi de l'audit organisationnel indépendant effectué en 2019, notamment dans les domaines des programmes, de la simplification administrative et financière, et des ressources humaines. À ce sujet, elle prend note de la modernisation et de l'adaptation du réseau extérieur de l'Organisation ainsi que du nouveau plan d'organisation de l'OIF adopté par le CPF.

En saluant les efforts de transparence et de rigueur que reflète également la nouvelle structure budgétaire visant à traduire au mieux les recettes, les coûts et les activités de l'Organisation, la Conférence ministérielle approuve l'approche réaliste ayant conduit à la révision du budget 2021 de l'OIF, sans y intégrer les contributions exceptionnelles hors FMU.

Elle soutient les initiatives et les projets phares recentrés autour de la plus-value et des priorités de la Francophonie – langue française, incluant la place de la langue française dans la vie internationale et la découvrabilité des contenus francophones ; éducation, dont le déploiement du programme de mobilité des enseignants et la mise en place d'une Alliance francophone pour

l'éducation, et formation ; entrepreneuriat ; numérique – et renforçant son action en faveur des femmes et des filles, ainsi que des jeunes, à la lumière des résultats de la grande consultation de la jeunesse francophone organisée à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie.

Au terme des échanges, la Conférence ministérielle entérine l'ensemble des décisions et recommandations relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le Conseil permanent au cours de l'année 2020.

À ce titre, la Conférence ministérielle adopte :

- le budget révisé de l'OIF pour l'année 2021, d'un montant de 63 189 000 € ;
- la résolution portant sur l'ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2021.

Par ailleurs, la Conférence ministérielle :

- entérine la création du Fonds *La Francophonie avec Elles* ;
- prend note des nouvelles dates des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, en République démocratique du Congo, qui se dérouleront du 19 au 28 août 2022.

#### **CMF-37/2020/D209 : Rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU**

La Conférence ministérielle a entendu le rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) portant sur les états financiers de l'Organisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et prend acte de sa certification sans réserve de ces états financiers. Elle remercie la Cour des comptes du Royaume du Maroc pour son accompagnement rigoureux et encourage l'OIF à poursuivre la mise en œuvre des recommandations pertinentes émises par l'audit externe.

#### **CMF-37/2020/D210 : Communications à la Conférence**

La Conférence ministérielle a entendu les communications des représentants de plusieurs États et gouvernements membres associés et observateurs, qui ont notamment fait part de l'importance qu'ils accordent à leur appartenance à la Francophonie et de leur attachement à ses valeurs. Ils ont exprimé leur plein soutien à la Secrétaire générale pour la poursuite de son mandat et ainsi qu'aux priorités de la coopération francophone que sont la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la langue française et le numérique. Partageant par ailleurs les préoccupations formulées quant à la situation sanitaire dans le monde et ses conséquences économiques et sociales, les intervenants ont salué la création du Fonds *La Francophonie avec Elles* et l'adoption de la résolution sur le *Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid*, qui témoignent de l'esprit de solidarité qui anime la Francophonie. Plusieurs délégations ont en outre exprimé le souhait d'un approfondissement de la place des observateurs au sein de l'OIF, dans le cadre de la réflexion en cours.

#### **CMF-37/2020/D211 : Candidatures**

À la suite de la présentation faite par la Suisse, en Commission politique ainsi que lors de la 112<sup>e</sup> session du CPF et à l'occasion de cette 37<sup>e</sup> session de la CMF, concernant sa candidature pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2023-2024, et en réponse à la demande d'appui de la Francophonie formulée par la délégation suisse, la Conférence ministérielle apporte son soutien à cette candidature.

La CMF prend acte des candidatures :

- du Cameroun pour accueillir la 39<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en 2022 et pour le poste de Secrétaire général de la Conféjes ;
- de l'Égypte comme membre du Conseil exécutif de l'Unesco pour la période 2022-2026, du Conseil exécutif de l'Organisation Maritime internationale, pour la période 2022-2023 et

de la Commission de la Consolidation de la Paix. Par ailleurs, l’Egypte fait part de la reconduction de la candidature de Dr. Amani Abou Zeid, commissaire à l’Infrastructure et à l’Energie de la Commission de l’Union africaine ainsi que de la reconduction de la candidature de l’Ambassadeur Ahmed Fathallah comme membre du Comité des droits de l’Homme pour la période 2022-2026 ;

- du Maroc comme membre du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies pour la période 2023-2025, du Conseil exécutif de l’Unesco pour la période 2021-2025, du Comité du patrimoine mondial de l’Unesco pour la période 2021-2025, de la Commission du Droit International pour la période 2022-2026, et comme président de la Commission de la Fonction publique internationale pour la période 2023-2027 ;
- de la Mauritanie comme membre du Conseil exécutif de l’Unesco pour la période 2021-2025 et pour le poste de Secrétaire général de la Conféjes ;
- du Tchad pour le poste de Secrétaire général de la Conféjes.

La CMF prend note, par ailleurs, des candidatures :

- de Malte pour un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, pour la période 2023-2024 ;
- du Monténégro pour un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies, pour la période 2026-2027.

**CMF-37/2020/D212 : Date et lieu de la 38<sup>e</sup> session de la CMF**

La 38<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Djerba, le 19 novembre 2021, en préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.